PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'office
national des anciens combattants et victimes de guerre

Avignon, le 9 novembre 2021

Le Préfet de Vaucluse,
à

Mesdames et Messieurs les maires

En communication à :

- M. le secrétaire général
- Mme la sous-préfète de l'arrondissement d'APT
- M. le sous-préfet de l'arrondissement de CARPENTRAS

COURRIER ARRIVÉ LE
10 NOV. 2021
MAIRIE DE
St-MARTIN de la BRASQUE

OBJET : Célébration du 11 novembre 1918.
P.J : Un message – Une liste.

Le 11 Novembre 2021, la France célèbrera le 103ème anniversaire de l'Armistice de 1918, commémoration de la Victoire et de la Paix, et rendra hommage à tous les morts pour la France.

Compte tenu du contexte sanitaire, ces cérémonies seront maintenues, mais se tiendront selon des modalités particulières.

A Paris, une cérémonie présidée par le Président de la République se déroulera en matinée, à l'Arc de Triomphe. Commémorant également le centenaire de l'inhumation du Soldat Inconnu, la cérémonie se tiendra en présence d'un nombre restreint d'autorités civiles et militaires, sans public. Elle sera néanmoins retransmise en direct à la télévision.

En fin d'après-midi, le Président de la République présidera, dans les mêmes conditions, une cérémonie au cours de laquelle Maurice Genevoix entrera au Panthéon.

Dans les communes, vous pourrez organiser, également en format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts, sans public.

2 avenue de la folie – 84905 AVIGNON CEDEX 09
Téléphone : 04 88 17 84 84
pref-contact@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

Par ailleurs, je vous rappelle que depuis 2018, le nom et l'unité d'appartenance de tous les morts pour la France dans les douze mois précédents sont énoncés dans chaque commune en cette journée d'hommage.

Je vous invite donc à lire ces noms après le message joint de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

Tous les bâtiments publics devront être pavoisés aux couleurs nationales et il conviendra de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Le Préfet,

merci

Bertrand GAUME

Bertrand GAUME